



Séance du 4 février 2016 à 19 heures

Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Aujourd'hui, quatre février deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Salle des Congrès – Espace Bessières

Etaient présents :

55 titulaires dont 10 possédant une procuration
10 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOLS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MONTGESTY
ST PIERRE LAFUEILLE
TOUR DE FAURE
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
COURS
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
LHERM

MAXOU
MECHMONT
MERCUES

NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

22 titulaires - 16 suppléants

M. LABRO Didier (procuration à Mme TEULIERES),
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration
à M. MUNTE), Mme FAUBERT Françoise (procuration de M.
SIMON), M. SINDOU Géraud (procuration à M. VAYSSOUZE-
FAURE), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme BONNET),
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel
(procuration à M. COLIN), M. MAFFRE Jean-Luc (procuration à
Mme RIVIERE), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert (procuration à Mme SIMON-PICQUET), Mme
SALANIE Jacqueline,
M. SABOT Aimé,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme
RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. RIGAL Serge,
M. GILBERT Joël,
M. DIOT Fabrice (procuration à M. LAVAU),
M. NICOLAON Patrick,
M. HEE Gérard,

Secrétaire de séance :

M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie et espaces publics

Objet : Création d'un groupement de commandes : Petits travaux d'entretien et de réfection de
voirie – Constitution du groupement

A été adopté à l'Unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 4 février 2016

Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Denis MONTPEZAT
Service : Voirie et espaces publics

Objet : Création d'un groupement de commandes : Petits travaux d'entretien et de réparation de voirie – Constitution du groupement

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la Commune de Cahors sont amenées, de façon récurrente, à faire appel à des entreprises externes pour les petits travaux d'entretien et de réparation de voirie.

Elles sont amenées à réaliser des travaux de réparation du patrimoine routier, à la demande, en fonction des constats de dégradations constatées ou de demande d'amélioration du niveau de service des espaces publics. Les collectivités doivent donc pouvoir commander les travaux de réparations rapidement pour des raisons de sécurité ou pour répondre à un besoin impératif d'usage des espaces publics.

En vertu de l'article 8 du Code des marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre les collectivités territoriales. Outil de mutualisation et de mise en commun des moyens, le regroupement permet l'obtention des meilleures conditions commerciales en optimisant les volumes d'achat, en générant des avantages tarifaires et en évitant des procédures lourdes.

L'ensemble des besoins étant identiques, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit dans la logique du groupement de commandes associant la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la Commune de Cahors qui a pour double objectif :

- Un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- Des économies d'échelle.

La présente convention constitutive du groupement, annexée, a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué entre la Commune de Cahors et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en vue de la passation d'un marché public de travaux de voirie. S'agissant d'un besoin récurrent, la convention est conclue pour une durée indéterminée.

Les conditions d'adhésion d'un nouveau membre ou de retrait d'un membre du groupement, sont définies dans la convention ci-annexée. De fait, toute modification à la convention de groupement sera effectuée par voie d'avenant.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2016 et suivants. La consultation est passée dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) en application de l'article 28-I du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bons de commandes sans lot.

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors sera le coordonnateur dudit groupement.

Ce marché à bons de commandes est passé pour une durée de 1 an et pourra être reconduit 3 fois.

Le montant maximum en euros HT par an est de 400 000 €.

L'estimation prévisionnelle toutes années confondues est de : 1 130 000,00 € H.T.

En conséquence, j'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver la constitution d'un nouveau groupement de commandes entre la Commune de Cahors, le Grand Cahors pour la commande de travaux de voirie ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à conclure et à signer la convention constitutive du groupement pour la commande de travaux de voirie, et les éventuels avenants à intervenir, ainsi que tous actes consécutifs relatifs à l'exécution de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication."